

Projet de délibération pour le Conseil Municipal du XX décembre 20XX

OBJET :

AFFAIRES CULTURELLES : RENOUELEMENT ET ADOPTION DE DIVERSES ADHESIONS A DES ORGANISMES

Il convient de renouveler et adopter les adhésions aux organismes suivants pour la Direction des Affaires Culturelles en 20XX:

Médiathèque :

- Association des Bibliothécaires Français (A.B.F.) : xxx €
- Centre Régional des Lettres (C.R.L.) : xxx €
- Association pour le Développement des documents Numériques en Bibliothèques (A.D.D.N.B): xxx €
- Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (A.C.I.M.) : 60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de renouveler et adopter les adhésions aux organismes ci-dessus pour la Direction des Affaires Culturelles en 20XX et de reconduire ces adhésions les années suivantes.

DIT que les sommes induites seront inscrites au budget de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame xxxxx – Adjointe au Maire déléguée à signer tous actes aux effets ci-dessus.